

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS
LE 13 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 13 juin 2019 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais et Mireille Langlois
Messieurs Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage
Madame Marie-Ève Allain et monsieur Denis Langlois sont absents de la présente séance

Était également présente à cette séance, madame Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Embauche d'un employé journalier saisonnier;
- 02- Embauche d'un coordonnateur en loisirs;
- 03- Embauche d'une directrice générale par intérim;
- 04- Période de questions ;
- 05- Levée de la séance.

2019-06-322

01. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER SAISONNIER

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons procède à l'embauche de monsieur Rodrigue Duguay comme employé saisonnier pendant la période estivale à raison de 40 heures par semaine pendant dix-huit semaines. Les conditions salariales sont fixées selon la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-06-323

02. EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR EN LOISIRS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons embauche madame Kati Smith McInnis comme coordonnatrice en loisirs à raison de 40 heures / semaine pendant 08 semaines et les conditions salariales sont fixées selon la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-06-324

03. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de directrice générale pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE madame Marlyne Cyr accepte d'occuper le poste de directrice générale par intérim pour une période indéterminée;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme madame Marlyne Cyr pour un remplacement intérimaire du poste de directrice générale. Le remplacement intérimaire débutera lundi le 17 juin 2019 au taux de 55 \$ l'heure à raison de 30 heures par semaine pour une période indéterminée. Dans le cas où madame Cyr déciderait de quitter l'emploi ci-haut mentionné, cette dernière n'est pas tenue d'en aviser la municipalité (préavis). Dans le cas où la municipalité déciderait de mettre fin à l'emploi de madame Cyr, la municipalité n'est pas tenue d'en aviser madame Cyr (préavis).

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande les services de monsieur Daniel Bujold pour le suivi des dossiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

2019-06-325

05. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Mireille Langlois à 19h14.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe